



Opposition au réalignement d'une rue

Par **Maeve_old**, le **07/06/2007** à **11:42**

Bonjour,rrnrnNotre commune veut réaligner la rue ou nous habitons et pour cela prendre une partie de notre terrain. rnNous avons signe un procès verbal de délimitation mais pouvons nous quand meme nous opposé a ce projet ? Car la commune refuse de remplacer le talus existant...rnLa commune a-t-elle le droit de commencer les travaux sans que nous ayons signés des papiers officiels chez le notaire ?rnPouvons nous refuser la signature chez le notaire ?rnMerci...